

La lettre du Boiron

N° 4 – Février 2009

Editorial

Le Projet Boiron est devenu la référence aux plans cantonal et national sur les possibilités d'appréhender concrètement la problématique d'une agriculture raisonnée visant à améliorer la qualité d'un cours d'eau, dans un environnement de cultures intensives (viticulture, arboriculture et grandes cultures).

Par leurs actions volontaires, soutenues par la Confédération et par le canton, les agriculteurs qui participent à ce projet ont réussi à en démontrer toute l'utilité, dans la mesure où les eaux du Boiron présentent désormais de plus faibles concentrations en produits phytosanitaires résiduels et que la diversité biologique de ce cours d'eau tend à s'améliorer.

Dans le contexte de la nouvelle politique agricole fédérale, s'inscrivant dans le cadre du développement durable, le Projet Boiron constitue donc un laboratoire de premier ordre pour l'expérimentation en vraie grandeur de méthodes culturales particulièrement bien adaptées à la protection de l'environnement. Compte tenu de cette riche expérience vaudoise, à poursuivre encore, l'avant-projet de loi cantonale sur l'agriculture prévoit de pouvoir assurer à plus large échelle le relais avec les moyens de la Confédération lorsque d'autres projets similaires viendront à voir le jour. C'est sans doute l'une des clefs qui permettra de contribuer à pérenniser notre agriculture vaudoise dans laquelle les cultures spéciales et les grandes cultures jouent un rôle économique important.

Frédéric Brand
Chef du Service de l'agriculture

Bilan des mesures prises

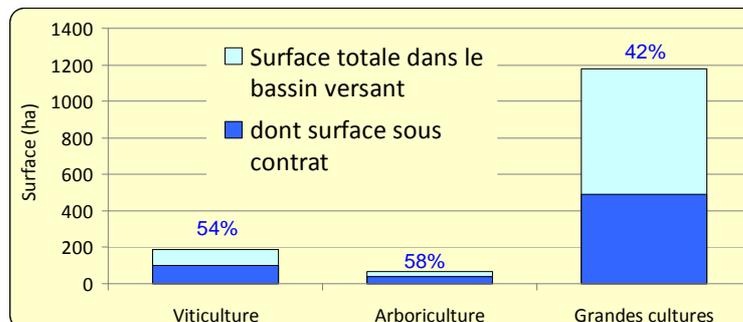
La zone d'étude du projet Boiron s'étend sur 2'318 ha, dont environ 1'930 ha de surface agricole utile (SAU). Quatre ans après le lancement du projet, 56 agriculteurs ont adhéré par contrat. Les

riculture (54 et 58%), un peu moins dans les grandes cultures (42%).

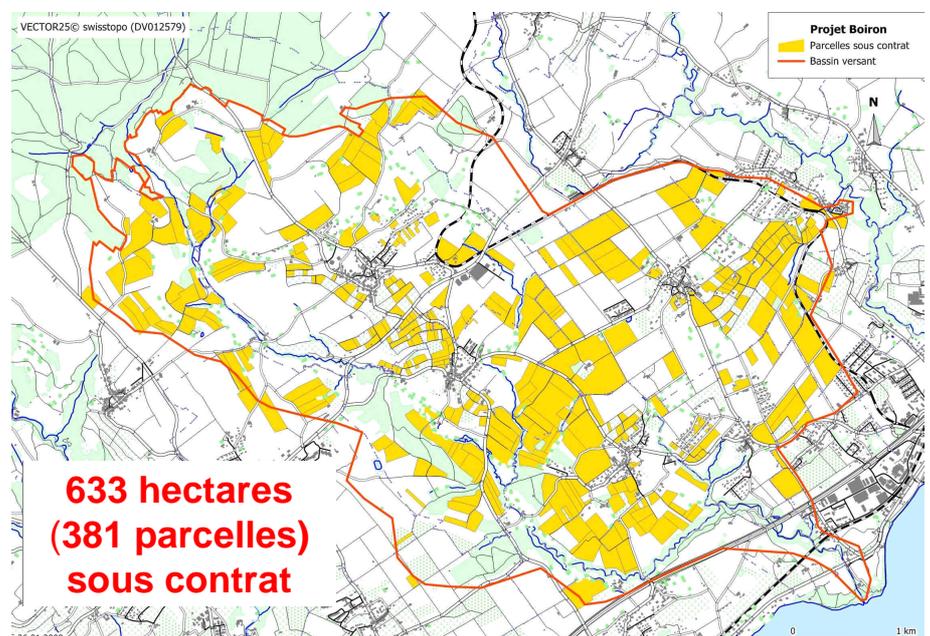
Déduction faite des cultures pour lesquelles aucune mesure de lutte contre la pollution diffuse n'est prévue (prairies, cultures maraîchères),

on constate que les surfaces sous contrat couvrent environ 50% des surfaces potentielles. Précisons

encore que plusieurs mesures sont parfois planifiées pour une même culture (semis croisés et substitution de produits sur céréales, par exemple).



conventions portent sur l'équipement de 80 pulvérisateurs avec une cuve de rinçage et sur 633 ha, soit le tiers de la SAU (cf. carte). La part des cultures sous contrat est particulièrement importante en viticulture et arbo-



Qualité des eaux

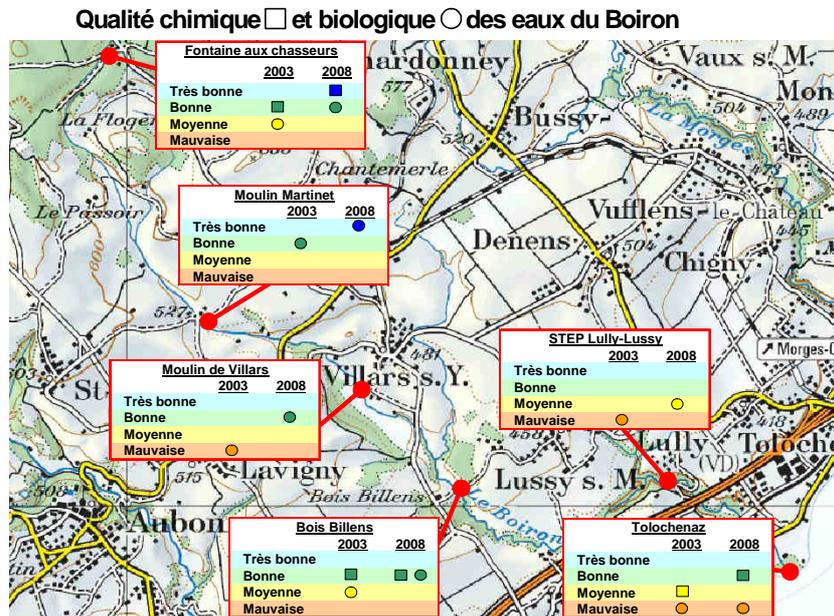
Les eaux du Boiron font l'objet depuis de nombreuses années d'un suivi régulier par le Service des eaux, sols et assainissement. Les concentrations en herbicides sont analysées durant les périodes de traitement et la diversité biologique est relevée en détail 2 fois par année.

Les constats réjouissants faits en 2007 se confirment en 2008. D'une manière générale, les concentrations en herbicides baissent sur tout le parcours du Boiron. A l'amont (Fontaine aux Chasseurs), presque tous les échantillons analysés atteignent l'objectif

de qualité fixé au début du projet. A l'embouchure, la somme de toutes les substances mesurées continue de baisser. Elle reste

Au niveau biologique, l'état du Boiron est bon jusqu'à Bois Billens. La diversité à l'aval a augmenté et atteint les valeurs des autres stations, ce qui est un signe d'amélioration. Toutefois, le nombre d'organismes sensibles reste insuffisant pour marquer une restauration durable de la qualité biologique des eaux.

Un rétablissement significatif s'étend désormais sur plus de la moitié du parcours. Les efforts devront probablement être poursuivis au-delà de la première phase du projet (en 2010) pour atteindre les objectifs fixés et restaurer la qualité du cours d'eau sur l'ensemble de son tracé.



pourtant encore insatisfaisante, 60% des échantillons n'atteignant toujours pas les objectifs de qualité.

Point de vue

Gérald Petit est agriculteur et viticulteur à Lully. En plus de son domaine, il gère depuis 5 ans les vignes de la Maison Bolle & Cie SA. Toutes les parcelles de ces deux exploitations (40 hectares), situées sur les communes de Vufflens, Denens et Lully, sont inscrites dans le projet Boiron.

Quelles mesures avez-vous prises dans vos domaines : en viticulture, je n'utilise plus que des herbicides de contact. Après le premier traitement du printemps sur la totalité du rang, je ne traite plus que localement les taches de mauvaises herbes. Grâce à une petite cuve de 120 litres que j'ai installée sur le tracteur, je peux combiner ces traitements avec d'autres travaux dans la vigne. J'économise ainsi du produit et du temps de travail. Dans les grandes cultures, j'ai également remplacé les herbicides problé-

matiques par les matières actives qui nous sont proposées par le projet.

J'ai aussi amélioré l'infrastructure pour le remplissage du pulvérisateur, sur une place sécurisée dans la cour de la ferme. Quand aux lavages, ils se font sur la place collective construite à Denens, où je trouve des conditions idéales (eau chaude sous pression). Enfin, j'ai profité de sécuriser le stockage des produits phytosanitaires, ce qui est un plus pour l'environnement mais aussi pour la sécurité de mes employés.

Quelles sont vos motivations : Le Boiron est un cours d'eau qui me tient à cœur. Il traverse ma commune, où je suis Municipal en charge du dicastère des eaux. Nous avons d'ailleurs un projet de réhabilitation de la station d'épuration qui va être mené à bien dans les 2 ans, ce qui contribuera aussi à améliorer la qualité des eaux du Boiron. Au-delà de

cette préoccupation d'écologie, je considère que les contraintes liées au projet sont raisonnables et qu'elles sont correctement indemnisées. J'invite d'ailleurs tous mes collègues agriculteurs qui ne sont pas encore inscrits à prendre part à ce projet qui en vaut la peine.

A votre avis, pourquoi le dés-herbage mécanique est-il si peu retenu par les agriculteurs : d'abord c'est une pratique exigeante en temps et qui ne convient pas aux parcelles trop pentues, où elle favorise l'érosion. Ensuite, notre climat est un peu trop humide, il faut en effet une période sèche après le travail du sol pour que les adventices dépérissent. Par contre, j'estime qu'il serait intéressant de pouvoir installer entre les ceps un enherbement avec des plantes peu concurrentielles. De cette façon, on pourrait supprimer les herbicides sans dommage pour la vigne.